L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 29 JUILLET 1894. 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. DIMANCHE, 29 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent aujourd'hui réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par P. Ad. Fortier, constable de la Deuxième Cour de Cité, No 50 rue Conti, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale—Un lot de meubles de maison, un lot de bois de noyer, une barre en acajou et un lot de moulures, etc.

La Loi Anti-Anarchiste.

Nous apprenons avec plaisir que le projet de loi anti-anarchiste vient d'être voté à une énorme majorité par le Sénat: il devient par là même loi de l'Etat; car M. Casimir-Perier s'empressera sans doute d'y apposer sa signature immédiatement. Depuis bientôt vingt quatre ans qu'elle existe, la République française ne sait pas encore ce que c'est qu'un veto présidentiel; et ce n'est certainement pas en pareille occasion que le chef du pouvoir exécutif s'aviserait d'en hasarder un, le premier de tous, puisque c'est le ministère lui-même qui a présenté le projet et a provoqué le vote d'urgence, en en faisant une question de Cabinet.

Elle a fait jeter les hauts cris en France, et surtout à l'étranger, aux Etats-Unis, spécialement, cette malheureuse loi, parce qu'elle se montre dure envers la Presse, parce qu'elle lui interdit la publication des débats dans les procès anarchistes, parce qu'en pareil cas, elle frappe toute contravention de sa part de peines sévères; parce que, parfois même, elle semble vouloir la museler.

Eh bien oui, nous en conviendrons, c'est là une loi dure, *dura lex*; mais qu'y faire. C'est la nécessité qui le veut ainsi, et, comme dit le proverbe, "nécessité fait loi."

Il faut bien l'avouer: on a trop, beaucoup trop abusé de la liberté en France; on l'a transformée en licence. Les choses en sont arrivées à un tel point qu'il n'est plus permis de s'intituler libéral, si l'on n'est pas déterminé à sauter à pieds joints, à tout propos et à tout moment, pardessus la barrière qui sépare la légalité de l'illégalité.

Le gouvernement s'est montré à cet égard d'une faiblesse coupable. Il a trop laissé faire et trop laissé passer. Les violents, les criminels de tous les pays l'ont parfaitement compris et ils ont su en profiter. C'est pourquoi ils ont fait de la France leur champ favori d'action; c'est pourquoi ce beau pays, trop généreux, trop tolérant, est devenu le rendez-vous de toutes les notoriétés du nihilisme, de l'anarchisme, du révolutionnarisme de toutes les écoles et de toutes les couleurs. Ce n'est pas en France qu'ils trament leurs complots, qu'ils préparent leurs attentats; ils ne sont pas assez maladroits pour cela. Ils savent bien qu'ils seraient vite pincés et coffrés,—car quoi qu'on en dise, il y a dans ce pays une police habile, active et dévouée,—mais c'est là qu'ils arrivent tout à coup, à l'improviste, du nord, du midi, de l'est, pour les commettre.

Ainsi, voilà une nation qui par suite de son libéralisme frisant la sottise, par suite de son esprit hospitalier poussé jusqu'à la duperie, se débat désespérément contre des difficultés qui lui viennent presque toutes du dehors; et c'est du dehors qu'on ose lui jeter la pierre, quand, dans un moment de détresse, mise aux abois par des attentats monstrueux et sans précédents, elle prend, à la hâte, quelques mesures exceptionnelles, pour anéantir, s'il est possible, ou, tout au moins, pour réduire à l'impuissance, une secte abominable qui sème partout chez elle la terreur et la mort!

Nous protestons contre ces accusations que nous trouvons non seulement injustes, mais odieuses, anti civilisatrices.

Nous l'admettons volontiers: un attentat comme celui de Vaillant, comme celui de Caserio, commis en pleine Chambre des Députés, ou contre le chef de l'Etat, a un attrait particulier qui pique toutes les curiosités et pousse à la vente du journal. Mais le salut de la société doit passer avant les intérêts de la Presse. Que voulez-vous? il faut bien en passer par là. *Dura lex, sed lex.*

C'est la loi, il faut nous y soumettre; nous nous y soumettons.

Le Canal de Nicaragua.

Ce qu'avaient prédit bien des Américains intelligents est sur le point d'arriver. Si le Congrès ne prend pas le plus vite possible des mesures de précaution, le canal de Nicaragua sera bientôt à la merci des Anglais qui s'en empareront d'une façon subreptice, mais qui ne manque pas d'habileté. Deux choses sont bien évidentes: c'est que, premièrement, l'autorité au Nicaragua est extrêmement favorable aux Américains et qu'il suffirait à ces derniers d'y mettre un peu de bonne volonté pour obtenir la concession aux meilleures conditions possibles. C'est que, deuxièmement, malgré ses excellentes dispositions envers les Etats-Unis, le gouvernement du Nicaragua qui doit avant tout viser à ses intérêts, finira par céder le privilège de la construction à qui lui fera les propositions les plus promptes et les plus avantageuses.

Voilà bien huit ans que le projet est sur le tapis. Par suite de discussions entre deux compagnies rivales, l'affaire aujourd'hui n'est guère plus avancée que le premier jour, et les fonds qui ont été souscrits jusqu'ici, sont sortis de bourses anglaises et européennes, anglaises surtout—les petits capitalistes de France, qui sont la richesse de ce pays, montrant peu d'enthousiasme pour l'entreprise, depuis les mésaventures de la compagnie de Panama. Toute l'affaire est entre les mains d'un "receveur."

A l'heure qu'il est, le projet revient sur l'eau, mais d'une façon assez singulière. Un Américain du nom de Reed est en ce moment à Londres, dans le but, dit-il, de lever assez de fonds pour acheter au dit receveur, au nom d'un syndicat anglais, une assez grande quantité d'actions pour avoir la haute sur toute l'entreprise. Seulement on ne dit pas ce l'on n'ose pas dire que l'on veut s'emparer de la propriété et construire le canal au nom d'un syndicat étranger. Les quarante millions de livres ou les deux cent millions de dollars voulus, une fois souscrits et divisés en actions de quinze dollars chacune, on annoncerait à son de trompe, dans toute l'étendue des Etats-Unis, que le canal est décidément entre les mains d'un syndicat anglais. Les Américains s'en alarmeraient, s'en indigneraient. On profiterait de ce moment de mauvaise humeur pour jeter toutes ces actions sur le marché de l'Union. Les Américains, aussi justement inquiets que furieux, voudraient les accaparer toutes, ils les achèteraient avec empressement; elles se vendraient à prime et les spéculateurs feraient un superbe bénéfice. Ce serait, en effet, un très beau coup de filet. Mais s'il y a un fond de vérité dans tout ce racontar, il nous semble que les Etats-Unis pourraient aisément couper court à cette spéculation singulière et surtout dangereuse pour eux. Il suffirait au Congrès de garantir les intérêts sur les bons de la compagnie du canal.

Nous ne concevons vraiment pas l'inaction des capitalistes américains en pareille affaire. Leur intérêt bien évident est de se rendre maîtres de cette incomparable voie de communication qui rapporterait incontestablement plus que le Canal de Suez, où il s'est pourtant fait de si grandes fortunes. Ils ne comprennent pas la spéculation en dehors de chez eux. Ils font une masse d'importations et d'exportations. Tout cela s'opère sur des navires étrangers qui tirent de ce trafic un énorme bénéfice. Rien de cela ne les tente. Ce n'est vraiment la peine de tant se vanter, de se déclarer tout haut un des premiers peuples mercantiles du monde, sinon le premier de tous, pour en arriver à faire faire presque toutes ses affaires par les autres.

On reste confondu quand, en face d'une entreprise aussi étonnamment lucrative que celle du Canal de Nicaragua et qui ferait infailliblement la fortune de l'Union, on voit le Congrès rester froid, inerte, et ne pas oser hasarder une ou deux centaines de millions de dollars, quand cette faible somme pourrait rapporter en quelques années des milliards peut-être. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, un précédent bien éloquent, le Canal de Suez?

Maison Wm. Angiade & Cie.—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs un avis par lequel MM. Wm. Angiade & Cie font savoir à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir une maison de prêts sur gages, rue Bourbon, No 339, coin Conti. Ils y feront en tout temps des avances libérales sur montres, bijouterie, etc., etc. Ils y achèteront aussi le vieil or et le vieil argent.

GUERRE. GUERRE.

Ne croyez pas que c'est notre intention de parler du petit malentendu survenu entre Japonais et Chinois. Non! nous voulons faire allusion à la guerre perpétuelle qui fait rage pour conquérir cette supériorité que possède le piano Emerson dans la faveur publique, mais en vain. Le Emerson tient toujours le haut du pavé et jamais sa supériorité ne lui sera enlevée. Junius Hart, seul agent.

L'Ague Cure d'Ayer est une préparation purement végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies miasmatiques.

Personne ne s'était avisé jusqu'ici de rechercher combien il y a de villages en France. Nous savons bien que le nombre des communes est de trente-six mille (exactement 36,144). Mais le chiffre des hameaux, bourgs, villages, sections de commune, nulle étude spéciale ne nous l'avait encore révélé.

Nous le connaissons aujourd'hui: il est d'environ 500,000.

Contraste singulier: les villages sont très peu nombreux dans les départements de l'Est, où la population vit le plus souvent agglomérée autour des chefs-lieux de commune, tandis qu'on en rencontre beaucoup dans l'Ouest et le Centre.

L'Aube ne compte que 824 villages ou hameaux, la Haute-Saône, 831; la Meuse, 859; la Haute-Marne, 923; la Marne, 1,576.

Dans la Manche, par contre, on trouve 18,926 villages; dans la Dordogne, 18,741; dans l'Orne, 16,741; en Ille-et-Vilaine 14,395; dans la Gironde 14,792; dans la Sarthe, la Seine-Inférieure et les Charentes, plus de 11,000 Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, la Vendée, l'Allier et l'Aveyron en ont plus de 10,000.

Quelques-uns de ces hameaux ou villages sont fort considérables; il y en a près de cent qui atteignent et dépassent mille habitants.

Le record du vol chez les oiseaux.

S'il en faut croire M. Lancastre, qui a séjourné pendant cinq ans sur les côtes de la Floride pour y étudier les mœurs des oiseaux aquatiques, l'oiseau qui détient le record du vol est la *frégate*. La frégate peut voler pendant 7 jours consécutifs sans prendre aucun repos, ni jour ni nuit.

Ces oiseaux mangent en l'air. M. Lancastre affirme même qu'ils dorment soutenus par leurs ailes. Leur envergure varie de trois à quatre mètres; ils peuvent voler, presque sans mouvement des ailes, avec une vitesse de presque 160 kilomètres à l'heure.

L'albatros, quoique plus gros que la frégate, et dont l'envergure atteint au moins 4 m. 80, ne peut lutter avec son rival. Il suit les navires en mer pendant des journées entières, mais il est toujours obligé, au bout de quatre ou cinq jours, de se reposer sur un roc ou sur un navire.

Une simple question:

Mais comment M. Lancastre a-t-il fait pour s'assurer que la frégate volait sans repos pendant sept jours consécutifs?

A beau parler qui vient de loin!

La plus grande horloge du monde.

On vient d'inaugurer en grande pompe la nouvelle horloge du *Town Hall* de Philadelphie. Son cadran, qui a *dix mètres* de diamètre, est éclairé toute la nuit à l'électricité et peut être vu de tous les points de la ville.

L'aiguille des minutes ne mesure pas moins de quatre mètres, et l'aiguille des heures deux mètres et demi de long. La cloche pèse vingt-cinq tonnes.

Détail curieux: l'horloge est remontée chaque jour au moyen d'une machine à vapeur placée dans le sous-sol de la tour.

Une horloge grande comme la moitié d'une maison et qu'on remonte tous les jours à la vapeur, est-ce assez fin-de-siècle?

On a beaucoup parlé, dans les temps derniers, de l'invention, faite par le tailleur allemand Dowe d'un tissu imperméable aux balles des fusils les plus perfectionnés.

Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que le général athénien Iphicrate (403 av. J.-C.) avait déjà eu une idée analogue (à cela près, bien entendu, qu'il songeait à protéger ses soldats contre les piques et les flèches plutôt que contre les balles des fusils Lebel).

L'historien Cornélius Népos rapporte, en effet, qu'Iphicrate augmenta la largeur des piques et des épées, et, pour diminuer le poids des cuirasses, les fit faire en toile très durcie dans du vinaigre mêlé de sel.

Qu'il est donc difficile d'inventer quelque chose!

Une petite annonce matrimoniale japonaise:

"Une jeune dame voudrait se marier. Elle est très belle: son visage est rosé, sa bouche petite, ses sourcils ont la forme du croissant de la lune. Elle est aussi très riche. L'homme qu'elle épouserait doit être jeune, beau et bien fait et promettre de partager sa tombe."

Tableau gracieux que tache inutilement, comme une ombre, la condition contenue dans la dernière ligne.

La Pacification des Ateliers.

I.

Le Monde moderne, la Révolution Française, en particulier a fait une grande chose. Il a renversé toutes les barrières, aboli tous les privilèges, fait disparaître toutes les inégalités civiles et politiques, établi le niveau partout et fondé la société nouvelle sur ces deux solides bases: la Liberté, l'Egalité.

C'est conformément à ces principes que se gouvernent, à l'heure qu'il est, les municipalités et les Etats. Il n'y a plus de souverains ou de seigneurs pour commander, ni de sujets ou de manants pour obéir. Tout le monde prend part au gouvernement du municipe ou de la nation. On ne reconnait l'autorité locale ou nationale que quand on l'a choisie soi-même; on n'obéit à la loi que quand on l'a faite, directement ou indirectement, au moyen de délégués que l'on a nommés *ad hoc*. On ne paie d'impôt que quand on l'a consenti, soit par son vote personnel, soit par le vote de ceux que l'on a nommés, pour établir le budget de la communauté générale ou de la communauté locale. C'est pour cela qu'il y a des institutions représentatives nommées par tous les citoyens de l'État et de la communauté et qui s'appellent Conseil Municipal, dans la commune, parlement dans la nation. Que cela s'intitule Chambre des Députés, en France; Congrès, aux Etats-Unis; Cortès, en Espagne; Reichstag, en Allemagne, peu importe. La fonction est toujours la même.

A ce pouvoir législatif ou délibératif, le municipe, la nation a ajouté un pouvoir exécutif—maire ou bourgmestre, dans le premier cas; président, gouverneur, dans le second cas, mais électif partout; aucun citoyen ne peut pas plus renier l'un que l'autre, puisque, des deux côtés, ils sont ses créatures.

Etant donné un pareil état de choses, il est évident que si les affaires de la communauté municipale ou nationale vont mal, elle n'a à s'en prendre qu'à elle-même. C'est qu'elle a négligé de s'occuper convenablement de ses intérêts propres ou qu'elle a fait de mauvais choix. Elle n'a qu'à en faire son *meâ culpâ*. S'il y a des défectuosités dans la direction ou le fonctionnement de la machine gouvernementale, c'est à elle de les corriger. S'il y a des fautes ou des injustices commises, c'est à elle de les réparer. C'est son affaire; n'a-t-elle pas des Conseils municipaux et des Assemblées parlementaires institués dans ce but?

Avec un pareil régime, plus d'émeutes, plus de révoltes, plus de révolutions possibles. On n'en imagine même pas la possibilité; elles deviennent une monstruosité. Aussi, jetons les regards autour de nous. Dans toute démocratie convenablement organisée et basée sur la liberté et l'égalité, nous ne voyons plus éclater aucune révolution pour cause politique, pour cause de revendications des droits du citoyen.

Ici, l'on nous interrompt. "Vous vous moquez, dit-on: vous nous la baillez belle. Dans votre société moderne ainsi merveilleusement organisée, il y a plus de troubles, plus d'émeutes, plus de révoltes que jamais. Ce sont, de tous les côtés, des luttes entre le travail et le capital; ce sont, à chaque instant, des grèves désastreuses qui arrêtent l'activité industrielle, détruisent toute sécurité et entassent ruines sur ruines."

Eh bien, oui, cela est vrai. Les grèves sont plus nombreuses, plus menaçantes que jamais, et même aussi les attentats contre l'ordre social. Nous l'avouons hautement; mais soyons de bonne foi, et convenons que la politique proprement dite n'y entre absolument pour rien. Tous ces troubles ont une cause purement économique.

On ne s'insurge plus, on ne se bat plus aujourd'hui pour revendiquer ses droits de citoyen; pour conquérir sa participation légitime à la gestion des affaires publiques; on possède tout cela. On ne se refuse plus à payer l'impôt, puisque, directement par soi même, ou indirectement par les représentants que l'on s'est choisis, on l'a consenti et voté.

Mais, depuis que la Démocratie a été organisée comme nous la voyons de nos jours, il a surgi dans la société une Entité nouvelle qui n'y existait pas auparavant, ou qui n'y existait qu'à l'état d'embryon, et dont on ne pouvait prévoir alors les développements, parce que les éléments nécessaires à ces développements faisaient défaut—La manufacture, l'usine, le grand atelier, qui allait produire de nouvelles agglomérations d'hommes souvent considérables, non plus en qualité de citoyens, mais en qualité de travailleurs. Il devait en résulter entre tous ces hommes de nouveaux rapports, non plus politiques, mais économiques, et basés uniquement sur des intérêts purement matériels.

Ces rapports nouveaux allaient se compliquer d'autant plus, que deux forces d'une nature toute différente, et ayant, au moins en apparence, des tendances contraires, se trouvaient en présence:

D'un côté, un homme ou une compagnie, possédant des capitaux considérables, les hasardant dans l'exploitation d'une industrie, dans l'achat d'un outillage coûteux, dans le paiement de nombreux salaires à ceux qu'il employait, et cherchant nécessairement à tirer de ses avances le plus grand profit possible.

De l'autre, une véritable armée d'ouvriers, hommes, femmes, enfants, n'ayant que leurs bras pour tout apport, mais contribuant puissamment par leur travail, au succès de l'entreprise et cherchant, eux aussi, à obtenir les meilleurs gages possibles.

C'est, on le voit, auprès de la communauté politique, une autre communauté qui s'élève, essentiellement économique, où les débats ne roulent plus sur des questions de droit ou de franchise, mais sur des questions d'intérêt purement matériel; sur les bénéfices qui doivent revenir soit au capital sur ses avances et sur sa direction, soit aux ouvriers sur la production qui est le fruit de leur labeur, souvent intelligent, de chaque jour—autant de questions plus troublantes, plus passionnantes que les autres, attendu qu'il s'agit ici de l'existence même du travailleur, de son bien-être et de celui de sa famille.

Or, voici ce qui arrive:

(La suite au prochain numéro.)

La Salsepareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

Chiffres fantastiques.

Certains jeux, tels que les dames, les échecs, les dominos, qui ne sont pour la plupart des joueurs que de simples amusements, deviennent pour les mathématiciens des sujets d'études ardues.

Il y a quelque temps, un journal de mathématiques spéciales avait proposé le problème suivant: "Calculer le nombre de combinaisons que peuvent produire les vingt-huit numéros de la série."

Le problème a été résolu. On est parvenu au chiffre fantastique de 284,528,211,840, c'est-à-dire que deux joueurs de dominos jouant quatre coups par minute et dix heures par jour, pourraient passer plusieurs milliers d'années avant d'épuiser toutes les combinaisons du jeu.

CHEMINS DE FER.

Messieurs les Editeurs,

Si ce siècle ou cet Age est celui de la vapeur et de la machine, ne peut-il point se nommer le siècle de la mine, de la houille, du fer et du chemin de fer.

Mais si, dans la première partie de ce siècle réputé grand, quand la première locomotive roula comme la foudre et dévora l'espace, chacun comprit qu'une incroyable révolution venait de s'accomplir dans le monde, et que le monde politique, économique et social serait bouleversé, changé ou transformé avant un demi-siècle par cette révolution toujours en voie d'accomplissement, bien peu se doutaient cependant que le chemin de fer de la civilisation nouvelle, œuvre de forces associées et de capitaux réunis, manœuvrée par des armées d'employés et de travailleurs, tracé partout et faisant partout réseau, supprimant presque toutes les autres voies de communication et d'échange, parcourant sans arrêt des milliers de milles et des milliers de lieues, comme aux Etats-Unis, par exemple, et, cerclant en tous sens le globe dont il est véritablement le maître et le roi, deviendrait ou pourrait jamais devenir la propriété de quelques hommes, de quelques individus ou de quelques milliardaires très puissants de par le capital, très hauts devant la loi, souvent même un peu plus hauts que la loi. L'on ne se doutait guère, non plus, à la fin du siècle dernier, quand la vieille féodalité tombait, vermoulue du reste et condamnée par le temps, que le dix-neuvième siècle de la liberté, du progrès et des merveilleuses découvertes nous donnerait une féodalité financière qui n'est pas précisément l'idéal de la tendresse, du christianisme et de la justice distributive. Se doute-t-on de tout, et l'avenir n'est-il pas un doute perpétuel. Quant à la liberté et à la justice, ce sont deux grands mots, qui deviendront peut-être deux vérités. Ne pourrait-on pas croire que c'est par le chemin du mal, de l'épreuve ou de la souffrance que l'on arrive au mieux, peut-être au bien?

Mais si le chemin de fer, maître aujourd'hui du monde et maître qu'il ne faut ni renverser ni détrôner, n'a pas encore donné la somme de bien, de bonheur et de civilisation qu'il doit assurément donner aux hommes, à tous les hommes, bien entendu, sans oublier ceux qui servent la formidable machine aux poumons de feu, nous devons avouer qu'aux Etats-Unis, dans le vaste pays aux longues routes de fer hardiment improvisées, jetées sur les grands fleuves et les lacs, abaissant ou contournant les hautes montagnes, rapprochant d'énormes distances et changeant le désert lui-même, portant le travail, le mouvement et la vie dans les solitudes profondes et lointaines où le whiskey donne du cœur au pionnier, le Rail Road des audacieux Américains a des allures bien plus dangereuses qu'en Europe, se soucie un peu moins de la vie des hommes, et se signale trop souvent par des accidents et des catastrophes qu'on oublie très vite, du reste. Est-il donc, comme témoignage de courage et d'orgueil, absolument nécessaire qu'il en soit ainsi, et s'il faut parfois mépriser la mort, a-t-on bien le droit de lui faire des sacrifices inutiles et sanglants. Se tuer le moins possible est sage, et tuer les autres n'est pas humain.

En plus, bien que ce monde soit le Nouveau Monde, c'est-à-dire le monde de bien des étonnements, n'aurait-on point quelque peu étonné les premiers ingénieurs de la locomotive puissante en leur disant que cette locomotive serait arrêtée au passage, que le train serait dévalisé comme une simple diligence mexicaine, que les héros de ces hauts faits, plus glorieux peut-être que ceux des grands chemins, seraient les héros d'une littérature américaine volontiers intéressante, goûtée et populaire? Car l'audace et le bandit joueront toujours un grand rôle dans le roman et même dans l'histoire. De tels hauts faits, pourtant, ne nous semblent également point nécessaires, et l'on peut trouver ailleurs des héros de roman plus intéressants et même plus honnêtes. La vieille Europe des chemins de fer ne connait pas ces exploits. Il est vrai que cette Europe, avec ses courtes distances, n'a aucunement besoin des palais Pullman et qu'elle est un peu caduque. Aurait-elle donc beaucoup à apprendre à l'Amérique, et l'Amérique, plus jeune et plus vivante, ennemie de la routine et riche à milliards, ayant ses rois du capital et ses barons du chemin de fer, ne sait-elle pas exactement ce qu'elle veut, ce qu'elle fait et où elle va?

Mais si le gigantesque chemin de fer Américain, dont la machine, du reste, a des poumons et des beuglements plus sonores que partout ailleurs, dit incontestablement, par la merveilleuse improvisation d'une œuvre véritablement grandiose, la volonté, l'énergie et la force d'un peuple jeune encore mais étrangement remarquable et vigoureux, ce chemin de fer du progrès et de civilisation, si long et si hardi, si souverain dans son monopole et sa puissance, organisé et manœuvré comme il l'est, contrôlant tout et dominant tout, ayant à ses ordres, sous l'autocratie d'un capital trop positif pour être faible, des légions d'employés, de travailleurs, de serviteurs et de fonctionnaires qui composent une immense armée de défenseurs et d'intéressés, se singularise aussi par un caractère ou par un côté révolutionnaire et social qu'on ne lui soupçonnait pas, qui ne s'est point encore formellement produit en Europe et qui doit faire réfléchir les hommes d'Etat de la jeune république qui compte maintenant quarante-cinq étoiles à son drapeau flottant d'un Océan à l'autre.

Il a, lui le maître incontesté, glorifié et nécessaire, lui le chemin du fer et de la vapeur, la grève, la révolte et l'insurrection du travail contre lui, ou plutôt du travailleur. Et cette grève, juste ou non, utile ou mauvaise pour ses auteurs, calmée un instant et renouvelée au lendemain, mais cessant d'être pacifique, devenue révolutionnaire, détruisant, brûlant, sanglante, réprimée non sans victimes, menaçant de devenir plus formidable, se moquant d'une police insuffisante, craignant peu une milice peu militaire et citoyenne, nécessitant l'augmentation d'une armée fédérale inconnue jusqu'alors, mettant les gouverneurs d'Etat en hostilité avec le gouvernement général, troublant profondément les institutions et la politique du pays, inconciliable dans les conséquences que le travail révolté peut produire dans sa lutte contre le capital ennemi, est véritablement un problème social ou d'ordre économique qui commande l'attention, la bonne volonté et la science des législateurs sérieux et des hommes d'Etat véritables. Sa solution importe à la paix et au salut du pays. Outre que le travail est un facteur social au moins égal au capital—lequel capital n'est juste qu'à la condition de produire—ne savons nous pas que le travail est aujourd'hui organisé pour les luttes de toute nature, pour les grèves générales dans une solidarité de vues, de sentiments et peut-être d'intérêts qui peut triompher de la solidarité des capitalistes eux mêmes? Le capital lui-même est vulnérable. On peut le frapper et le détruire. On peut, dans l'important problème des chemins de fer, lui porter plus d'un coup mortel. Et si vous coupiez demain les artères de la circulation du sang, les chemins de la transmission, de l'échange et du commerce, suspendant ainsi pendant un mois seulement l'action, le mouvement et la vie dans le corps politique, économique et social d'un grand pays comme les Etats-Unis, faudrait-il voir encore quelque chose debout au pays de la liberté, du progrès et de la démocratie? Qui donc ne serait point frappé? On dit bien que cela n'est pas possible, et nous devons certainement le croire. Mais nous croyons aussi le désordre possible, et possible aussi longtemps que les deux grandes forces du siècle, le travail et le capital, producteurs tous les deux, ne seront point conciliées dans la justice et étroitement unies dans un intérêt qui doit être le même. Que si cette conciliation et cette union étaient impossibles, la société moderne, en état complet d'anarchie, ne vaudrait guère la peine qu'on la glorifiât dans une civilisation supérieure. En tout cas, elle serait peu pacifique et peu solide.

Mais, soit dit en passant, et à propos du chemin de fer, pourquoi la vieille Europe dont il ne faut pas toujours se moquer, car les vieilles gens ont quelquefois du bon, ne connait-elle point les grèves de chemin de fer et abandonne-t-elle la grève aux mines et aux industries où le contrôle de l'Etat est inconnu. La réponse à ce pourquoi peut être un commencement d'éclaircissement; et si l'on sait que certaines compagnies françaises, entre autres celle de Paris-Bordeaux, accordent une retraite à leurs employés et font une pension à leurs mutilés ou aux veuves de ceux que la machine a broyés, ne serait-il pas bon et raisonnable d'imiter ceux qui font bien et qui agissent sagement? Cela n'humilie point.

Après tout, si le chemin de fer est le chemin de tous, le chemin commun, le chemin presque unique aux Etats Unis, le chemin des producteurs, des consommateurs, des échangeurs, des commerçants, des industriels, du peuple tout entier, c'est-à-dire le chemin *national*, indispensable et absolument nécessaire, pourquoi donc n'appartiendrait-il pas à l'*Etat*?

J. GENTIL.

On ne peut pas dire que le prince de Bismarck est malade, mais il a beaucoup vieilli, il s'est alourdi, et toutes les personnes qui l'ont approché ces derniers temps ont été frappées de son mutisme. M. de Bismarck a perdu sa proverbiale bonne humeur. Quand on lui parle de voyages, d'améliorations à sa propriété, il répond invariablement: "Laissez-moi tranquille, je suis trop vieux."

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée pour le repos de l'âme de feu BLAISE LOUSTAUNEAU à l'Eglise du Sacré Cœur, rue Claiborne près Annette le jeudi 2 août 1894, à 7 heures du matin. Les parents et amis de la famille sont invités à y assister. 29 juil—4t

P. LABAT,

Acquéreur des Caves Bordelaises.

Il a transféré les dites Caves

AU No 234 RUE PRIEUR,

Coin Bayou Road.

Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Avis—M. Eug. V. Salgues a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il transférera, vers le 10 du mois d'août, son salon de coiffure du No 128 de la rue Royale à l'angle des rues Royale et Toulouse, et que l'installation de son nouvel établissement ne laisse rien à désirer sous le rapport du luxe et du confort. Ses prix restent les mêmes: coupe de cheveux, 15 cts barbe, 10 cts, ses foam, 15 cts. Tous travaux garantis plaire aux plus difficiles. 29 juil—1m—dim

WM. ANGLADE & CIE.

BUREAU DE PRÊTS,

No 339 rue Bourbon, coin Conti.

Avances libérales faites sur montres, joaillerie, fusils et revolvers etc. etc.

Vieux or et argent achetés.

29 juil—1m

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1894.

Le bureau de Liquidation de la Dette de ville de la Nouvelle Orléans, Lne., sollicite des soumissions pour l'achat de ($4,500,000) Quatre millions cinq cent mille dollars ou toute partie de cette somme des Bons constitutionnels de la ville de la Nouvelle Orléans qui seront émis en vertu d'un amendement constitutionnel et d'un acte de la Législature de l'État de la Louisiane No 110 de 1890, approuvé le 8 juillet 1890. Les bons sont payables cinquante ans après leur date portent 4 pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement représenté par des coupons échéant le 1er janvier et le 1er juillet à New York et à la Nouvelle Orléans. Les bons ne seront vendus au plus offrant, mais le Bureau se réserve le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Toute soumission d'acheter des bons conformément à cet avis, doit être terminée le 1er décembre 1894 par le paiement comptant du prix offert et la livraison des bons.

Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 1er septembre 1894 au bureau de la Commission de Liquidation de la Dette de la Ville, salon 5, Hôtel-de-Ville, Nouvelle Orléans, Lne, ou à la maison de banque de Winslow, Lanier & Cie, No 17 rue Nassau à New York.

Des renseignements complets quant à leur contenu seront soumis par le secrétaire de la Commission.

R. M. WALMSLEY, Président.
T. WOLFE Jr, Secrétaire.
29 juil—29—août 5 12 19 26

Dr. W. Lawrence Stevenson,

Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle Orléans.

Bureau, Cleverine Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.

On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil—1m—dim mar jeud

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI BAINS

EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1an

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Applications pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles de toilette.

A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la Place Lafayette. 4 juil—1 an

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts,
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.

Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets, etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 31 mar jeu dim

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—Les taxes sur la propriété foncière pour 1894 deviennent dues le 30 juin et deviennent délinquantes le 31 juillet 1894. Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.

CHAS. H. SCHENCK, Trésorier.
26 juin—au 31 juil

PÉRÈS & COULON.

ADRIEN PÉRÈS, ex sommelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 30 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.

Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 3 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mer jeu

Vêtements Confectionnés de la Maison Lion!

Pas de Marchandises débitées, aucun compte aux prix actuels.

A SI BAS PRIX VENDONS-NOUS QUE TOUT EST POUR DU COMPTANT, ET LES ACHETEURS SONT HEUREUX DE PAYER LEURS ACQUISITIONS.

COMPLETS se vendant à $12 et $15 en d'autres endroits; identiquement les mêmes peuvent s'obtenir à notre magasin pour $7.50.

PANTALONS partout ailleurs $5, $6 et $7.50, les coupes les plus recherchées, se vendent à $2.50.

VÊTEMENTS à $18 et $20 se vendent $11.50.

Le reste du stock consistant de CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE pour hommes, MALLES, VALISES, etc., vendu sur le même principe.

MOINS DE 1/2 DES ANCIENS PRIX.

M. LION & CO.,

Nos 801, 803, 805, 807, 809 et 811 rue Decatur, coin Ste-Anne.

12 juin

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 3me district.

1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—92—1 an

AGENTS DE PLEYEL

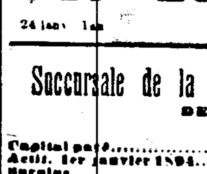

L. GRUNEWALD CO.

La meilleure maison

D'orgues et de Pianos du Sud,

Pour le Bon Marché et la Confiance.

127 RUE CANAL.

Nouvelle-Orléans.

24 janv 1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 38
Surplus	186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin 94—1 an

THERMOMÈTRES MÉDICAUX
EXTRA-SENSIBLES DE LÉON BLOCH
Adoptés par MM. les Dr POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
Tous mes instruments portent ma signature: Léon Bloch
A PARIS: 5, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS: J.-L. LYONS & Co, 42 et 44, Camp.

HY WALLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

81....RUE ST-CHARLES....81

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 8 h. de l'après-midi.

Intérêt au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.

W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle....$5,820,393

Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales

JULES TUYES, Agent-Résident.

30 RUE CARONDELET.

29 mai 94—1an

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE DE CHEVRIER

Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE, et toutes les MALADIES DE POITRINE.

M. CHEVRIER prépare aussi le

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ

REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA PHTHISIE PULMONAIRE

Dépôt général PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

Bonnes Montres et Pendules.

LES PLUS BEAUX DIAMANTS ET LA PLUS BELLE JOAILLERIE D'OR MASSIF QUI SE PEUT VOIR ET EXAMINER CHEZ

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET JOAILLERS,

Nommés Inspecteurs et Ajusteurs des Régulateurs de Chemins de Fer.

No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL

sept

C. LAZARD & CO, LTD,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Sur risques de feu	$150,240 12		
Sur risques maritimes	1,909 99		
Sur risques de rivières	4,084 30		
	$156 234 41		
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises		50,515 00	$206,749 41
Primes non acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893			62,493 76
			$144,255 65
Pertes payées—			
Sur risques de feu	49,687 46		
Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées	10,337 00		
	$39,350 46		
Sur risques maritimes	131 44		
Sur risques de rivières	1,077 11		
	40,559 01		
Primes retournées	18,729 13		
Ré-assurances	4,843 89		
Dépenses brutes	7,230 38		
Salaires	12,510 00		
Taxes	5,121 66		
Frais de cour et d'avocat	203 95		
Commissions	12,386 68		
	61,025 69		$101,584 70
			$42 670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées			$10,246 00
			$32 424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$16,637 48
Bénéfice			49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000			19,500 00
Profits nets			$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$5,153 23
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	163,660 85
Argent comptant	44,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6 120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	800 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 49

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.

11 janv—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1893

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$206,289 25
Sur risques de marine		2,025 69
Sur risques de rivière		2,111 62
		$210,426 56
A ajouter, primes non acquises de 1892		45,983 00
Primes totales		$256,409 56
A ajouter, intérêts		9,457 67
Revenus		$265,867 23
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$74 664 79	
Sur risques de marine	1 453 51	
Sur risques de rivière	126 28	
Total des pertes payées	$76,244 58	
Retour de primes et cancellations	$1,105 02	
Commissions	27,452 77	
Réassurances	19,004 15	
Taxes et Licences	4 002 41	
Profit et Pertes	1,733 85	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	90,715 84	
Déboursés		$190,258 62
		$75,608 61
A déduire:		
Primes non acquises	$46,854 00	
Pertes ajustées et non ajustées	8,650 00	55,504 00
Bénéfices net		$20,104 61

ACTIF.

Argent en banque	$ 30,144 26
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,350 00
$80,260 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	100,182 25
$75 000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane	73,125 00
$44,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans 6 0/0	45,540 00
$20,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0	20,300 00
Actions	28,300 00
Prêts sur hypothèque et billets à recevoir	22 353 26
Primes en voie de recouvrement	29,963 22
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$363,657 99

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,614 90
Réservé pour primes non-acquises	46,854 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	8,650 00
	$357,118 90

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1894.

GEO. C. ANDRY, Notaire Public.

16 janv—Mar Jeu Dim

E. BARBIER,

Horloger - Bijoutier

60, rue Royale, 60

Entre Bienville et Conti

Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Lunettes et Pince-nez.

RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie en tous objets concernant sa profession.

Garantie complète, Prix modérés

—1an

AMUSEMENTS.

WEST END.

Feux d'Artifices!

Mardi, 31 Juillet.

12 juil—1m

PARC AUDUBON.

CONCERTS.

Tous les soirs,

A 6 HEURES 30,

MUSIQUE PAR LA BANDE CONTINENTALE.

Prenez les Chars Electriques

Qui vous mèneront au splendide nouveau lieu de récréation d'été.

En face de la Place Audubon, de l'Université Tulane, faisant face à l'avenue St-Charles.

Rafraîchissements Délicieux.

3 juillet

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce jourd'hui trois mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt quatorze, et le cent dix huitième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci après nommés,

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ci après, lesquelles ont déclaré que, profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une Société dans le but et sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE I.

Il est formé, ce trois Mars, mil huit cent quatre vingt quatorze, à la Nouvelle Orléans, pour une durée de quatre vingt dix neuf ans, une Société sous le nom de "ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD."

ARTICLE II.

Cette Société a pour but l'établissement et l'entretien d'un Orphelinat pour les orphelins français résidant en Louisiane.

Cette Société aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera administrée par un Conseil d'Administration, composé du Consul de France et de vingt membres élus.

ARTICLE IV.

Le Conseil d'Administration est nommé pour cinq ans, il se compose de MM. E. Sénac, J. M. Vergnole, B. Tujague, E. J. Méral, P. Payssegur, P. A. Mailhes, F. Jaubert, J. Buckenmeyer, J. Dubos, J. A. Buisson, P. M. Godchaux, S. Chantras, B. Maylié, E. Castaing, A. Carreaché, Dr J. Tessier, Dr W. A. de Roaldès, G. Tujague, S. Vidalat, T. Buisson; il sera renouvelable annuellement par cinquième, d'après une liste une fois établie par voie de tirage au sort.

ARTICLE V.

Le Conseil d'Administration nommera un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier et les Comités qu'il jugera nécessaires, qui seront pris dans son sein.

Le Conseil d'Administration sera chargé de toute l'administration de la Société.

ARTICLE VI.

Le Conseil d'Administration est chargé de faire des Règlements (By-Laws) qui ne devront pas être en contradiction avec cette Constitution.

ARTICLE VII.

Toute personne versant la cotisation prescrite par les Règlements pourra être membre de la Société.

ARTICLE VIII.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faudra être Français ou fils de Français et majeur.

ARTICLE IX.

Chaque année, au mois de Janvier, aura lieu une Réunion Générale de tous les membres de la Société.

A cette Réunion sera lu un compte rendu des actes du Conseil d'Administration pendant l'année précédente, et il sera procédé aux élections nécessaires pour remplacer les membres du Conseil d'Administration décédés, démissionnaires, ou sortants, conformément à l'Article IV.

ARTICLE X.

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE XI.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée générale d'augmenter le nombre des Administrateurs, jusqu'à concurrence de trente.

Cette proposition devra être publiée dans un journal de la Nouvelle-Orléans, trois fois, dans les quinze jours qui précéderont la réunion.

ARTICLE XII.

La SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD, conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane, aura le droit de recevoir tous biens, meubles et immeubles, à titre de dons donations ou legs; de passer tous marchés, contrats ou adjudications; d'affermer, posséder, acquérir et vendre tous biens, meubles et immeubles; d'ester en justice, intenter toutes actions judiciaires et de défendre, finalement aura tous privilèges, droits ou bénéfices permis aux Sociétés organisées sous les lois de l'Etat de la Louisiane.

Tous actes judiciaires pour et contre la Société seront adressés au Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence, à un des Vice-Présidents.

ARTICLE XIII.

Les membres de la Société de l'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD ne seront responsables que pour le montant de leur cotisation annuelle.

ARTICLE XIV.

Le Conseil d'Administration sera chargé de fixer, par un règlement spécial, le montant de la cotisation annuelle et les pénalités pour le non-versement de cette cotisation.

ARTICLE XV.

Cette Constitution ne peut être amendée, changée ou modifiée que par une Réunion Générale extraordinaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE XVI.

La liquidation de la Société ne pourra avoir lieu tant que vingt membres désireront continuer la dite Société. En cas de liquidation, trois membres du Conseil d'Administration seront désignés par le dit Conseil pour clore les affaires de la Société.

Fait et passé en mon Etude, à la Nouvelle Orléans, les jour, mois et an que dessus, en présence de MM. Joseph Thiébaud et Charles Henry Dessommes, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les dits comparants et nous, Notaire, après lecture.

Signé: J. Thiébaud, C. H. Dessommes, E. Sénac, Félix Larue, F. Jaubert, A. Mailhes, J. A. Bruneté, G. Labarreque, J. K. Rivère, E. J. Méral, P. M. Godchaux, P. Congot, Tousire, B. Maylié, A. Carreaché, J. M. Vergnole, G. Tujague.

TH. BUISSON, Notaire Public.

I, CHARLES A. BUTLER, District Attorney for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that I have carefully examined the foregoing Act of Incorporation of the "SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD," and find none of the provisions therein contained contrary to law.

New Orleans, March 7th, 1894.

Signé: CHARLES A. BUTLER, District Attorney, Parish of Orleans.

Enregistré le 8 Mars 1894.
8 juillet

Magasin du Bon Marché

61....RUE ROYALE....61

F. A. BRUNET

Horloger - Bijoutier - Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.

14 déc 93—1an